GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1 1,5 2 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, batiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise) — L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe par bandes de semenciers
Coupe progressive irrégulière
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de prélèvage
Coupe partielle (préciser ou à plat)
Plantation à espèces feuillues
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement naturel
Ensemencement artificiel
Récolte dans les friches boisées (sols ou terres)

N.B. Ces interventions n'indiquent aux perturbations et aux origines de la végétale forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Pâtchis
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à mélèze
— — à peuplier
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à pruche
Pessière
— — (épinette noire et/ou épin. rouge occupent plus de 75% de la portée dominante)
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à pruche
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à sapin et/ou épinette
— — (plantation épinette blanche)
— — (plantation épinette rouge)
— — (plantation épinette noire)
— — (plantation épinette grise)
Sapinière
— — (le sapin et/ou épin. blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à mélèze
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — avec pin rouge
— — en/ou mélangé (ils occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec pin gris
— — avec peuplier
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation pin blanc)
Pinède à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec thuya (cèdre)
— — avec mélèze
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec peuplier
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Feuillus	Résineux
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	F1 (Pg)	F1 (Pg)
— — — avec pin blanc	F1 (Pb)	F1 (Pb)
— — — avec pin rouge	F1 (Pr)	F1 (Pr)
— — — avec résineux	F1 (R)	F1 (R)
— — — avec sapin	F1 (Sb)	F1 (Sb)
— — — avec épinette noire ou rouge	F1 (Ep)	F1 (Ep)
Bouleau à bouleau blanc avec sapin	BB (S)	BB (S)
— — — avec épinette noire ou rouge	BB (Ep)	BB (Ep)
— — — avec pin gris	BB (Pg)	BB (Pg)
— — — avec pin rouge	BB (Pr)	BB (Pr)
— — — avec résineux	BB (R)	BB (R)
Bouleau à bouleau jaune avec sapin	BJ (S)	BJ (S)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	F1 (Pb)	F1 (Pb)
— — — avec pin rouge	F1 (Pr)	F1 (Pr)
Peuplier avec sapin	Pe (S)	Pe (S)
— — — avec pin gris	Pe (Pg)	Pe (Pg)
— — — avec pin rouge	Pe (Pr)	Pe (Pr)
— — — avec épinette noire ou rouge	Pe (Ep)	Pe (Ep)
— — — avec résineux	Pe (R)	Pe (R)
Bouleau à bouleau jaune	Bouj (R)	Bouj (R)
Érablière rouge résineux	Er (R)	Er (R)
Érablière résineuse	Er (R)	Er (R)
Mélangés à feuillus tolérants	M (F)	MFh (F)
— sur station humide	M (Fh)	MFh (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
Bouleau
Bouleau à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
Peuplier
Érablière
Érablière
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
— — à feuillus
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'espèces à sucre
— — de bouleau jaune
— — de peuplier hybride
— — de peuplier
— — de frêne d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Jumeau

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisse légère
Chablis partiel
Chablis total
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et d'épinette blanche seulement: ⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Chablis partiel
Friches
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE CLASSES	TIGES DE:	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES	
10 (cas)	0-20 cm	70-30 (cas)	30-70 (cas)
20	21-40	80-30	30-80
30	41-60	80-50	50-80
40	61-80	90-50	50-90
50	81-100	100-50	50-100
120	101 et plus	100-70	70-100

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inégalienne: Peuplé dominance de haut, indéterminé, majorité des tiges entre 0 et 30 cm; Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 30 cm.

Vieilleuse inégalienne: Peuplé dominance de haut, indéterminé, majorité des tiges entre 30 et 90 cm; Autres peuplements, majorité des tiges est plus de 90 cm.

GRILLE DENSITÉ - HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	22m	17m	12m	7m	m	1,3m
	1	2	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	*
Forte	61 à 75 %	**
Abrupte	76 % et plus	***

Superficie entourée de pentes > 76 %

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

3 E E 1 1 g 50 m 3 — densité — classe de pente — classe d'âge — hauteur — classe de hauteur — classe de densité — sous groupe d'essences — groupement d'essences

R C 1 5 4 B 10 X1 — classes de pente — classe d'âge — année de l'origine — hauteur — classe de hauteur — classe de densité — type de couvert

CARTO. FORESTÉE EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. : FOR INTERNATIONAL LTÉE
SIGNATURE : [signature]

CARTO. FORESTÉE EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

Carte forestière: Photographie aérienne : 1985-86; Année de publication : 1986-87; Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1 /11/86
Déclinaison magnétique : 14° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 8
Unité de gestion — 83*-1*
Unité d'aménagement
Unité de sondage — 4
Mode de tenure ou de gestion — 1
Bloc d'aménagement — 19
Concessionnaire ou autres — 04*
Bassin hydrographique
Bassin primaire — 40311*
Bassin secondaire
Unité de gestion privée — 814
Municipalité — 84900*
Division de recensement — 3
Municipalité
Cadastre
Parcelle — 1287*
Région écologique — 8e2*

Municipalité régionale de comté 830 VALLÉE DE L'OR

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-C-5 S.E.	32-C-6 S.O. S.E.	32-C-7 S.O.
N.E.	N.O. N.E.	N.O.
32-C-4 S.E.	32-C-3 S.O. S.E.	32-C-2 S.O.
N.E.	N.O. N.E.	N.O.
31-N-13	31-N-14	31-N-15

32 C/3 S.O.

Compt. for. : 3612-5906-5501-6023-6516

A jour : avril 1994